

VILLE DE BRIARE

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	29

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 mai à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 02 mai, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haïate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur DENIZOT Gabriel ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie ; Monsieur ADOUL Jean-Pierre.

Absents excusés :

Madame NIANG Kiné ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame GUINAND Alexandra ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame ACIMOVIC Cennet.

Procuration a été donnée à :

Madame NIANG Kiné donne procuration à Monsieur GIRAULT Dominique.
Madame GABRIEL Mélanie donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline.
Monsieur DEPARETERE Marcel donne procuration à Monsieur LHOSTE Laurent.
Monsieur GAUDICHON Eric donne procuration à Monsieur BANSE Hervé.
Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane donne procuration à Monsieur COURTILLAT Claude.
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige.
Monsieur MOURAUX Michel donne procuration à Madame VICHERAT Valérie.
Madame ACIMOVIC Cennet donne procuration à Monsieur GAGNEPAIN Patrice.

Madame LAURENT Jacqueline est nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2025-061 : DÉNOMINATION VOIE COMMUNALE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu la nécessité de procéder à la dénomination d'une voie communale qui va de la route d'Arrabloy jusqu'à la zone industrielle du Moulin à Vent ;

Considérant que la dénomination des voies communales est indispensable pour la bonne identification des habitations, la distribution du courrier, l'intervention des services d'urgence, et les services publics en général ;

Considérant que la voie concernée nécessite une dénomination officielle ;

Considérant qu'il est proposé au Conseil municipal d'approuver le nom « Chemin de la Cave » pour cette voie.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DÉCIDE de dénommer la voie « Chemin de la Cave ».

Le 12 mai 2025

La Secrétaire de séance,



Jacqueline LAURENT



Le Maire,



Pierre-François BOUGUET